

Zeitschrift:	Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	122 (2024)
Heft:	6
Artikel:	"J'ai mon mot à dire!" : Information et décision éclairée
Autor:	Steiner, Anne
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1056159

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



«J'ai mon mot à dire!» – information et décision éclairée

Antje Kroll-Witzer

En tant que (futur) parent, on n'a pas toujours conscience de son droit à être informé et de décider librement, même en ce qui concerne les «interventions de routine» dans le domaine de la santé. Cela vaut en particulier pour la grossesse et l'accouchement: les femmes doivent pouvoir décider elles-mêmes de tout ce qui concerne leur corps et de leur santé. Mais comment prendre une décision en étant bien informé-e? Quelques pistes pratiques.

TEXTE:
ANNE STEINER

Souvent, les (futurs) parents ne sont pas conscients qu'ils ont le droit d'être informés et de décider librement, même en cas d'«interventions de routine». Il existe, selon la situation de la mère et de l'enfant, de très bonnes raisons de surveiller de près le déroulement d'une grossesse ou d'une naissance et de prendre également des mesures médicales. Si la mère et/ou l'enfant sont exposés à des risques particuliers, tous deux bénéficient d'une surveillance étroite et d'interventions médicales. Mais en cas de grossesse sans complications et d'accouchement sans risques particuliers, trop d'interventions peuvent avoir des effets négatifs sur la santé de la mère et de l'enfant. En obstétrique, il s'agit par exemple d'interventions telles qu'un trop grand nombre d'examens vaginaux ou la pose d'une voie veineuse pour toutes les femmes qui accourent, qui est une mesure de routine. Le «CTG d'admission» (monitoring à l'entrée à la maternité) est également très répandu, alors qu'il est totalement dé-

conseillé dans les directives médicales actuelles pour les parturientes et les enfants sans risque particulier. Mais comment parvient-on à une «décision éclairée», et qu'est-ce que cela signifie concrètement?

Connaître ses droits et les faire valoir

Dans le système de santé suisse, tous les individus ont certains droits qu'ils peuvent exercer, que ce soit en cas de maladie, de grossesse ou d'accouchement. Ces droits soutiennent la considération de chaque personne comme unique, avec des besoins individuels¹. Les droits suivants en font partie.

¹  «Vos droits dans le cadre d'un traitement médical» à consulter sur www.bag.admin.ch

Droit à l'information

Le droit à l'information comprend une information complète et compréhensible sur sa propre santé et sur les traitements médicaux. Les informations sur les diagnostics, les options de traitement, les risques et les effets secondaires des traitements ainsi que sur les alternatives possibles doivent être basées sur des preuves. «Basé sur des preuves» signifie que les informations sont basées sur des faits scientifiques clairs.

Droit à l'autodétermination

Le droit à l'autodétermination signifie décider soi-même du traitement médical. Les patient·e·s doivent être impliqué·e·s dans la prise de décision, et leurs préférences, valeurs et priorités personnelles doivent être prises en compte. Toute personne a le droit de changer d'avis à tout moment et de retirer son consentement. Il est également possible de refuser ou d'interrompre un traitement.

Droit au consentement libre et éclairé

Avant de procéder à des interventions médicales, le consentement éclairé doit être obtenu par l'équipe médicale. Cela signifie que la personne est informée du traitement prévu et qu'elle donne son consentement avant que le traitement ne soit effectué.

Droit à un deuxième avis

Toute personne en traitement a le droit de demander un deuxième avis à un·e autre professionnel·le de la santé en cas d'incertitude ou de questions non encore résolues.

Il y a de nombreuses décisions que les femmes doivent prendre pendant la grossesse, même pendant l'accouchement et le post-partum. Cela vaut par exemple déjà pour le choix du lieu d'accouchement. Est-ce

Toute personne a le droit de changer d'avis à tout moment et de retirer son consentement. Il est également possible de refuser ou d'interrompre un traitement.

Droit de consulter le dossier

Les patient·e·s ont le droit de consulter leur dossier médical et d'en demander des copies.

Vie privée et confidentialité

Les informations personnelles doivent être traitées de manière confidentielle et toute personne a droit à la vie privée pendant les examens et les traitements médicaux.

que je souhaite plutôt un accouchement assisté par une sage-femme à l'hôpital, dans une maison de naissance indépendante, ou peut-être encore un accouchement à domicile? Le type d'accouchement confronte également les femmes à des décisions: un accouchement par voie basse ou une césarienne planifiée? Faut-il prévoir des méthodes de soulagement de la douleur pendant l'accouchement et jusqu'où celles-ci peuvent-elles aller? Il est conseillé de prendre conscience des options qui entrent en ligne de compte et de celles qui correspondent le mieux à ses besoins. Formulé directement à toutes les femmes: «Ce n'est que lorsque tu sais quelles sont tes options que tu peux te décider pour ou contre quelque chose.»

La décision

éclairée en pratique

Illustration à travers une situation pratique lors d'un accouchement: une femme est en travail depuis plusieurs heures déjà, mais le col de l'utérus n'est pas encore ouvert. Dans ce cas concret, il existe différentes manières de procéder. Cinq questions relatives à la décision éclairée (voir encart ci-contre) peuvent aider à s'orienter et à prendre une décision éclairée.

Possibilités de traitement

Y a-t-il plusieurs traitements possibles? Oui. Les sages-femmes et les médecins peuvent



Cinq questions pour un échange médical d'égal à égal

Pour mettre à profit le temps passé avec la sage-femme ou le médecin, cinq questions ciblées permettent d'obtenir les informations essentielles dont on a besoin pour prendre une décision en toute autonomie.

1. Y a-t-il plusieurs traitements possibles?
2. Quels sont les opportunités et les risques du traitement recommandé?
3. Quelle est l'ampleur des opportunités et des risques?
4. Que se passera-t-il si je ne fais rien?
5. Que puis-je faire moi-même pour ma santé?

Voir aussi www.smartermedicine.ch



essayer de déterminer la progression de l'accouchement à l'aide de signes extérieurs, ou attendre le déroulement naturel. Dans ce cas, il est également possible de recourir à un soutien médicamenteux, voire à une césarienne.

Opportunités et risques

Quels sont les opportunités et les risques des mesures ou du traitement recommandé, dans ce cas de fréquents examens vaginaux? L'avantage est qu'après un examen vaginal, tout le monde est informé de l'état actuel de l'ouverture du col de l'utérus et de la position du bébé dans le bassin. L'inconvénient est que le risque d'infection augmente si plus de cinq examens vaginaux sont effectués au cours d'un accouchement. De plus, les examens vaginaux peuvent être désagréables et parfois douloureux. Les directives modernes indiquent qu'un examen vaginal ne devrait pas avoir lieu plus d'une fois toutes les quatre heures pour déterminer la progression de l'accouchement ou lorsqu'une décision médicale doit être prise concernant la suite du suivi de l'accouchement.

Ampleur

Quelle est l'ampleur des opportunités et des risques? Un examen vaginal toutes les deux heures ne présente aucun avantage pour la parturiente elle-même.

Ne rien faire

Que se passera-t-il si la personne qui accouche ne fait rien? L'accouchement ne progresse certes pas, mais la femme a décidé d'attendre le déroulement de la naissance sans interventions. Si l'on renonce complètement aux examens vaginaux, on risque de détecter trop tard un retard dans le déroulement de l'accouchement ou un enfant qui a du mal à trouver son chemin à travers le bassin. Les mesures médicales de soutien risquent alors d'arriver trop tard et de nuire à la santé de la mère et/ou de l'enfant.

Faire soi-même

Quel peut faire elle-même la personne qui accouche? Une fois qu'une personne est informée des différentes possibilités et qu'elle a choisi sa voie, il est conseillé de se fier simplement à son instinct. S'il importe à une personne de renoncer à des examens vaginaux trop fréquents et routi-

niers, il est judicieux de faire part de son souhait dès la grossesse et de le consigner par écrit. ☺

AUTRICE



Anne Steiner
est sage-femme et responsable qualité de la Fédération suisse des sages-femmes.



smarter medicine: contre les traitements médicaux excessifs ou inappropriés

La Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) travaille en étroite collaboration avec l'association *smarter medicine*, qui s'engage dans le monde entier contre les traitements excessifs ou inappropriés dans le domaine de la santé. Elle publie des recommandations sous forme de «Listes Top 5», selon les domaines médicaux. Les parents peuvent également se préparer à l'accouchement en s'informant. Il est certes impossible de tout planifier, en particulier concernant l'accouchement, mais les futurs parents peuvent réfléchir à la manière dont ils souhaitent procéder pour les actes sur lesquels ils ont leur mot à dire. Avec la liste Top 5 de *smarter medicine*, il est possible de se pencher à l'avance sur cinq recommandations proposées par la FSSF.



Décision éclairée et accouchement: plus d'informations sur www.recherche-sage-femme.ch



Hebammenbedarf

„Alles rund um die Geburtshilfe“

MEDELO
MEDIZIN + TECHNIK

bekannt für:

- ✓ fachkundige Beratung
- ✓ Qualitätsprodukte
- ✓ schnelle Lieferung
- ✓ Leihgeräte-Stellung
- ✓ technischer Service
- ✓ faire Preise

Tel. +49 (0) 6502 9224-0
Fax +49 (0) 6502 9224-30
Email: info@medelo-hebshop.de
Im Gewerbegebiet 34
D-54344 Kenn

www.medelo-hebshop.de

Das grösste mütterliche Risiko bei der Geburt ist eine postpartale Blutung durch eine ungenügende Fähigkeit der Gebärmuttermuskulatur sich nach der Geburt des Kindes zusammenzuziehen. Die postpartale Blutung zählt zu den häufigsten Ursachen mütterlicher Mortalität und kann auch zu einer Gebärmutterentfernung führen.

Der Einsatz einer neuen Chitosan beschichteten Gaze löst diese Problematik und sollte bei jeder Geburt zur Hand sein. In der Schweiz setzen bereits über zwanzig Kliniken diese neue Gaze ein.



Traitemment d'hémorragies post-partum

Le plus grand risque maternel lors de l'accouchement est une hémorragie post-partum due à une capacité insuffisante des muscles utérins à se contracter après la naissance de l'enfant. L'hémorragie post-partum compte parmi les causes les plus fréquentes de mortalité maternelle et peut également conduire à une hysterectomie.

L'utilisation d'une nouvelle gaze enduite de chitosane résout ce problème et devrait être à portée de main lors de chaque accouchement. En Suisse, plus de vingt cliniques utilisent déjà cette nouvelle gaze.

Trattamento d'emorragie post-partum



Il rischio materno maggiore durante il parto è l'emorragia post-partum, dovuta all'inadeguata capacità dei muscoli uterini di contrarsi dopo la nascita del bambino. L'emorragia post-partum è una delle cause più comuni di mortalità materna e può anche portare a un'isterectomia.

L'utilizzo di una nuova garza rivestita di chitosano risolve questo problema e dovrebbe essere disponibile per ogni parto. Più di venti cliniche in Svizzera stanno già utilizzando questa nuova garza.

